



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique et des
Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2025_0016

**POLE ASSOCIATIF NEUVE
SIS 35 RUE NEUVE
A TOURCOING**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE NEPTUNE DE TOURCOING

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association Les Enfants de Neptune Tourcoing qui a souhaité disposer d'un espace afin d'y installer ses bureaux et d'assurer la gestion de son administration,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Association Les Enfants de Neptune Tourcoing faisant élection de siège social à Tourcoing-Les-Bains rue Aristide Briand – 59200 TOURCOING, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une pièce d'une superficie de 63 m² sise 35 rue Neuve à Tourcoing où l'Association Les Enfants de Neptune Tourcoing assurera la gestion de son administration.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2027. Elle pourra être dénoncée par l'Association Les Enfants de Neptune Tourcoing sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **10 FEV. 2025**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : **10 FEV. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **10 FEV. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_016

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/02/2025

Objet : Convention mise à disposition - 35 rue Neuve - Enfants de Neptune

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 10/02/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0016 - Convention mise _ disposition - 35 rue Neuve - Enfants de Neptune.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250210-DAJI_D2025_016-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/02/2025

